



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Régularisation foncière au 106 rue Houdan

Séance du 30 janvier 2020

Convocation du 24 janvier 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le trente janvier à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Héliacacères, M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Isabelle Drancy par M. Philippe Laurent,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan

Etait absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 janvier 2020

OBJET : Régularisation foncière au 106 rue Houdan

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, et modifié le 25 septembre 2018,

Considérant l'arrêté du permis de construire datant du 24 septembre 1968, relatif à la propriété située au 106 rue Houdan, autorisant la construction en retrait de 6 m par rapport à la voie, sous réserve de la rétrocession gratuite des emprises nécessaires à l'élargissement de l'avenue de Camberwell,

Considérant le procès-verbal du 3 avril 2019 de l'assemblée générale de la copropriété de la résidence le Florian mandatant le syndic en exercice (SOGIMCO Copropriétés) à engager, avec la ville de Sceaux, les démarches de régularisation foncière relatives à la rétrocession à l'euro symbolique de la portion de trottoir de 6 mètres de large et d'une contenance totale de 217 m², située sur l'avenue de Camberwell,

Vu le projet de plan de division établi par un géomètre,

Vu l'évaluation domaniale par les services fiscaux en date du 7 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de régulariser la situation foncière du bien sis 106 rue Houdan à travers la rétrocession à l'euro symbolique, par la copropriété de la résidence le Florian, d'une partie de la parcelle cadastrée section M n°36 (lot A), d'une superficie totale de 217 m².

AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents afférents à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



[Signature]